

lère Partie : PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/129/S/2025-2026

« Relatif aux Services de Consultance pour la réalisation des études détaillées des projets de construction, réhabilitation et/ou extension des réseaux d'Adduction d'Eau Potable (AEP) et de construction de Deux Blocs de Latrines de Douze portes à deux trous vidangeables ».

- Date de publication : 20/12/2026.
- Date d'ouverture des offres : 12/3/2026.

1. Objet

Le présent Appel d'Offres concerne la réalisation des études détaillées des projets de la construction, de la réhabilitation et/ou d'extension des réseaux d'adduction d'Eau Potable et de construction de Deux blocs de latrines de Douze portes à deux trous vidangeables.

Lot1 : Dans les Communes des Provinces de Bujumbura (Mugere, Ntahangwa), Buhumuza (Muyinga, Butihinda, Gisagara, Cankuzo, Ruyigi, Butaganzwa, Gisuru) ;

Lot 2 : Dans les Communes des Provinces Butanyera (Kayanza, Ngozi), Gitega (Gitega, Gishubi, Shombo ;

Lot3 : Dans les Commes des Provinces Bujumbura(Muhuta), Gitega (Mwaro, Nyabihanga, Muramvya) ;

Lot4 : Dans les Communes des Provinces Bujumbura(Manda), Burunga(Makamba, Nyanza, Rumonge, Matana, Rutana).

Les personnes morales intéressées peuvent consulter le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) à partir du...../...../2026 au Secrétariat de la Direction Générale du Programme Eau Potable et Assainissement de Base (DGPEPA) sise à Bujumbura, Q. ROHERO, Avenue de la Révolution, N°7.

2. Financement du marché

Le présent Marché est financé par le **Budget Général de l'Etat, Exercice 2025-2026, Rubrique : « 42 00 045 00 4 21380 11 000 0436 06, Planification et Programmation des Infrastructures »**

3. Spécification du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National Ouvert (AONO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les études prévues dans le cadre de ce marché sont constituées de quatre (4) lots (voir tableau ci-dessous).

4. Répartition des projets par Province et par Lot

Le présent marché est subdivisé en quatre (4) lots et chaque lot fait l'objet d'une offre séparée.

Le présent marché est subdivisé en quatre (4) lots et chaque lot fait l'objet d'une offre séparé

N° Lot	Province	Commune	Zone	Nom du réseau d'AEP	
1	Bujumbura	Mugere	Kiyenzi	Nyabiti-Nyamaboko	
			Kanyosha	Buzige-Muyira-Pera-Kavumu	
		Ntahangwa	Benga	Mbirira-Mpingu	ECOFO Benga
	Buhumuza	Buhinyuza	Buhinyuza	Rutemba-Rutihinda-Bugugu	ECOFO Muramba II
		Giteranyi	Butihinda	Kinyangurube-Nzove	ECOFO Vumasi
		Gisagara	Gisagara	Nyarubindi-Runyerera	ECOFO Ruramba II
		Cankuzo	Kigamba	Gatunguru-Nyamashishi	ECOFO Kigamba
		Butaganzwa	Muriza	Nyagwonga-Gikwiye, Rukoko-Gikwiye, Nyabisiga-Gikwiye et Kumuzana-Gishubi	ECOFO Gikwiye et ses environs
		Ruyigi	Ruyigi	Kabangira	ECOFO Bunogera
		Gisuru	Kinyinya	Mpotsa-Kinyinya	ECOFO Nyamigina
2	Butanyerera	Kayanza	Muruta	Kivumu-Ngonga	ECOFO Karunyinya II
		Ngozi	Busiga	Nyamitotoma	ECOFO Busiga II
		Ngozi	Mwumba	Inabuye-Gatsinda-Murama	ECOFO Mushitsi II
	Gitega	Gitega	Itaba	Kabanga-Nyagashuri-Gihamagara	ECOFO Kirambi
		Gishubi	Nyarusange	Gatwaro	ECOFO Jurwe II
		Shombo	Nyabikere	Ruvumu-Gatende-Nyenzi	ECOFO Gatonde II
		Shombo	Shombo	Hayiro-Hagari	ECOFO Hayiro
	3	Bujumbura	Muhuta	Burazi-Mugurwe- Buturo	ECOFO Rutunga
		Gitega	Mwaro	Bisoro II	ECOFO Rorero II

		Mwaro	Gisozi	Mukike-Nyakararo	ECOFO Kibimba I
		Mwaro	Kayokwe	Mugongo-Gitunga	ECOFO Muyebe
		Nyabihanga	Rusaka	Nyamugari-Nyarucamo	ECOFO Shama
		Muramvya	Bukeye	Rugoma-Kizigiro	ECOFO Musumba
		Muramvya	Muramvya	Bugarama II	ECOFO Kirerama
4	Bujumbura	Mpanda	Gihanga	Nyakabanda-Kagwema	ECOFO Ndava-Busongo
	Burunga	Makamba	Vugizo	Rutanganyika-Gahandu	ECOFO Mbizi II
		Nyanza	Nyanza-Lac	Bugisye-Mvugo	ECOFO Kirembe
		Rumonge	Rumonge	Cabara-Kigwena	ECOFO Nyakuguma
		Matana	Kibezi	Donge-Ruzi-Mujigo-Gitsinda-Muzenge	ECOFO Mujigo-Gitsinda et ECOFO Gate(Rumonge)
		Rumonge	Burambi	Numbwe-Gishiha-Magana-Muzi	ECOFO Kiganza
		Rutana	Gitanga	Ntuku-Kivungwe	ECOFO Kinyeregete
		Rutana	Rutana	Gikobe-Kivoga	ECOFO Kivoga

NB : Le soumissionnaire est tenu de préciser le lot sur lequel il soumissionne. Pour chaque lot, le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura obtenu la note la plus élevée de la combinaison des propositions technique et financière. Toutefois, vu le volume des rapports (dossiers d'études) à produire et les délais d'exécution, en vue de s'assurer de la qualité des études et de vouloir clôturer le marché dans les délais prévus, aucun soumissionnaire ne sera attributaire de plus de 1 lot.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale Responsable du Programme Eau Potable et Assainissement de Base (DGRPEPAB) sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de **Cinquante Mille Francs Burundais (50.000 FBU)** au compte du trésor public n° CC100003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), représentant les frais d'achat du DAO.

6. Délais d'exécution

Le délai maximal de réalisation des études est de deux (2) mois (y compris la transmission des rapports définitifs, plans types et profils et les délais de validation des différents rapports). Le soumissionnaire peut toutefois proposer un délai plus court.

Le travail réalisé par le Prestataire consultant sera présenté en 2 (deux) principaux rapports, comme suit :

- **Rapport provisoire**: qui sera remis à la Direction Générale du Programme Eau Potable et Assainissement de Base (DGPEPA) dans un délai maximal de 40 jours calendrier, à compter de la date de signature du contrat. L'Autorité Contractante a un délai de 10 jours calendrier pour analyser le rapport provisoire et transmettre ses observations au Prestataire ;
- **Rapport final** : qui sera remis à la Direction Générale du Programme Eau Potable et Assainissement de Base (DGPEPA) dans un délai ne dépassant pas 10 jours calendrier après réception des observations sur le rapport provisoire et après que le Prestataire ait apporté les modifications et toutes les corrections nécessaires exigées par la Direction Générale du Programme Eau Potable et Assainissement de Base (DGPEPA).

7. Validité des offres

Les offres devront être valides pour une période de 90 jours calendaires suivant la date limite du dépôt des offres.

8. Visite de terrain

Une visite des lieux est obligatoire. Pour les soumissionnaires qui auront acheté le DAO, le Maître de l'Ouvrage leur précisera la date de la visite. Les chefs – lieux des communes seront le lieu de rencontre à 8 h00.

9. Dépôt des offres

Les offres doivent être remises au Secrétariat de la Direction Générale du Programme Eau Potable et Assainissement de Base (DGPEPA) et y parvenir au plus tard le/..../2026 à 9h30min. L'enveloppe contenant l'offre doit être bien scellée et porter la mention :

A la Direction Générale du Programme Eau Potable et Assainissement de Base (DGPEPA)

« Services de Consultance pour la réalisation des études détaillées des projets de construction, réhabilitation et/ou extension des réseaux d'Adduction d'Eau Potable (AEP) et de construction de Deux Blocs de Latrines de Douze portes à deux trous vidangeables, dans

les Communes des Provinces de [.....précisez les provinces (communes) pour le(s) lots et Numéro (s) de(s) lot(s) sur le(s)quel(s) vous soumissionnez...].».

10. Cachetage et marquage des offres

Les soumissionnaires placeront l'original et 4 copies de leurs offres dans des enveloppes séparées et cachetées portant la mention « **Offre Technique** » et « **Offre Financière** » selon le cas. Ces enveloppes seront ensuite placées dans **une enveloppe extérieure fermée, non cachetée et sans aucun signe distinctif.**

L'enveloppe extérieure devra :

- être adressée à la Direction Générale du Programme Eau Potable et Assainissement de Base (DGPEPA), sise à Bujumbura (Q. Rohero/Av. de la Révolution n° 7), tél. : (+257) 22 22 22 03 ;
- porter le nom du projet, le titre et le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres, tels qu'indiqué dans les Données Particulières de l'Appel d'Offre ;
- porter la mention : **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE DU.12/3..2026.**

En plus de l'identification exigée ci-dessus, les enveloppes intérieures doivent être cachetées, porter le nom et l'adresse du Soumissionnaire pour que l'offre puisse lui être renvoyée au cas où elle serait déclarée « hors délai ».

Si l'enveloppe intérieure n'est pas cachetée, l'Autorité contractante n'est en aucun cas tenue responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément.

11. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le.12/3..2026 à 11 heures (heure locale) en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants et d'un représentant de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics. Le procès-verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les membres de la sous-commission d'ouverture présents.

NB: L'Ouverture des Offres **se fera en deux étapes**, en premier lieu les Offres Techniques seront ouvertes et analysées, par après seuls les soumissionnaires dont leurs Offres Techniques auront atteint un score minimum de 70% exigé verront leurs Offres Financières ouvertes et analysées après l'avis de non objection de la DNCMP.

Fait à Bujumbura, le.16..1.02/2026

Le Directeur Général Responsable du Programme Eau Potable et Assainissement de Base

Dr. Jean Claude MVUYEKURE

